

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2012

BAIL CAFE RESTAURANT ST MATHURIN : RENOUVELLEMENT

Le bail commercial de la SNC ST MATHURIN Charles pour la location du café restaurant ST MATHURIN est arrivé à terme au 31 décembre 2011. Actuellement le loyer s'élève à 334,53 € HT par mois pour la partie commerciale et à 480,55 € sans TVA pour le logement. Les exploitants vont quitter le logement prochainement et demandent que la surface du logement soit affectée totalement à usage commercial afin de développer leur activité.

Le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le bail commercial à la SNC ST MATHURIN CHARLES pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 en affectant temporairement la totalité de la surface du logement en usage commercial avec une clause de retour à la situation initiale à tout moment et une clause interdisant de modifier la partie logement.
- De ne pas appliquer d'augmentation et de fixer le loyer à 815,08 € HT par mois.

REVISION LOYER LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Les contrats de location des logements locatifs prévoient une possibilité de révision des loyers chaque année en application de la variation de l'IRL (indice de révision des loyers).

Vu la conjoncture actuelle difficile en matière de pouvoir d'achat, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers des logements locatifs pour l'année 2012.

AMENAGEMENT PLACE MAIRIE ET RD 217 : CONVENTION CONSEIL GENERAL

Le programme de travaux d'aménagement urbain de la Place de la Mairie prévoit des travaux sur la RD 217 avec la création d'un plateau surélevé d'une longueur de 100 m et la création de 2 rétrécissements dont un au niveau de l'église et l'autre au niveau du terrain de foot. Afin de pouvoir réaliser des travaux sur la RD, il est nécessaire de passer une convention avec le Conseil Général. Le Conseil Général prend en charge le tapis d'enrobé et la Commune prend en charge le plateau et les 2 écluses L'entretien des aménagements spécifiques créés par la Commune sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention avec le Conseil Général et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

AMENAGEMENT PLACE MAIRIE ET RD 217 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Suite aux travaux engagés Place de la Mairie et selon la convention entre la Commune de St Baudelle et le Département, la réalisation du tapis d'enrobés à la charge du Département est conditionnée à la réfection et la remise en état de bordures de trottoirs, bouches à clé ou regards de visite.

Plusieurs options sont à envisager :

1°) La dépose et la repose des bordures abimées ou affaissées ponctuellement, soit un linéaire d'environ 150 ml. Inconvénient : le manque de cohérence de l'ensemble

2°) Dépose complète et repose d'une bordure en béton coulé sur la totalité du linéaire. Inconvénient : coût plus élevé.

Quelle que soit la solution choisie, les exigences du PAVE vont fixer la hauteur des nouvelles bordures et des trottoirs réaménagés pour corriger l'excès de devers, supérieur à la norme PMR (personnes à mobilité réduite).

Par ailleurs, le tapis d'enrobé se terminant au niveau du carrefour St Mathurin pourrait se présenter sous forme d'un plateau surélevé réglant ainsi le problème de vitesse et de la sécurité routière sur un secteur jugé sensible.

Des chiffres plus précis seront présentés lors d'une prochaine réunion.

ETUDE COULEE VERTE : PLAN TOPO

Dans le cadre de l'étude de la coulée verte menée par le cabinet VU D'ICI, un levé topographique est nécessaire pour préciser les orientations d'aménagements futurs sur la quasi totalité de la zone concernée.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du cabinet Elizalde de Mayenne pour un montant de 1 220,00 € HT.

ECO-QUARTIER « CHAMP DE LA LANDE » VENTE PARCELLE N° 42 GUIVARCH JOHANN

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle n°42 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » cadastrée section B numéro 1651 pour une surface de 454 m² à M. et Mme GUIVARCH Johann domiciliés à FONTAINE DANIEL au prix de 25 878 €, charge la SCP RAOUL et CADET Notaires à MAYENNE de rédiger la vente, et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ASSURANCE SALLE BALDERINE

La Salle de la Balderine est assurée auprès de la Sté GROUPAMA par un contrat qui est arrivé à terme au 31 décembre 2011. GROUPAMA propose le renouvellement de ce contrat dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2015, étant précisé que la Commune peut résilier le contrat chaque année moyennant le respect d'un préavis de 2 mois. La cotisation 2012 s'élèverait à 897,43 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le renouvellement du contrat d'assurance de la Salle de la Balderine avec GROUPAMA avec effet au 1^{er} janvier 2012 et échéance au 31 décembre 2015 et d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat.

SIGNALETIQUE INTERIEUR MAIRIE

Il est envisagé l'acquisition d'un ensemble de 12 panonceaux signalétiques à fixer sur toutes les portes intérieures de la nouvelle mairie, ainsi qu'un système d'affichage intérieur à 12 panneaux A4 de type suspendu à câbles (style agence immobilière) et qui serait visible de l'extérieur. Un vinyle dépoli avec sérigraphie est envisagé sur la vitre fixe entre le hall d'entrée et le secrétariat.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de cette signalétique auprès de la société Jet d'Encre de Mayenne pour un montant de 694,80 € HT.

PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Il est proposé la mise en place d'un panneau d'information lumineux devant la Mairie contenant 6 lignes de 20 caractères de 8 cm de hauteur La proposition de la société STICOM s'élève à 7 077,10 € HT

Le Conseil Municipal émet des réserves sur ce projet.

LOGEMENTS LOCATIFS 24-26-28 RUE DES MIMOSAS : REMPLACEMENT RADIATEURS

Les 3 logements locatifs de Bellevue situés au 24, 26 et 28 de la rue des Mimosas datent d'une vingtaine d'années et sont équipés de radiateurs électriques basiques de type « grille pain » coûteux en consommation et peu confortables.

Le Conseil Municipal décide le remplacement des 7 radiateurs de chaque logement par des radiateurs à fluide caloporteur qui permettent une économie de l'ordre de 30 % avec un meilleur confort et accepte le devis de la société BRICOMAN de LAVAL pour un montant total d'environ 2100 € TTC.

RD 104 LA BOISARDIERE : LIMITATION A 70 KM/H

Suite à des soucis de sécurité pour la sortie des habitants du hameau de « La Boisardière », une rencontre a eu lieu avec le Conseil Général pour étudier les solutions pour améliorer la sécurité sur ce secteur, et il a été envisagé dans un premier temps de mettre en place une limitation de vitesse à 70 km/h. Le coût d'acquisition de la signalisation serait à la charge de la Commune, la pose étant assurée par les services du Conseil Général.

Le Conseil Municipal approuve cet aménagement et accepte la prise en charge des panneaux de signalisation nécessaires.

SISAC : PROJET VESTIAIRES FOOT A CONTEST

Dans le cadre du SISAC Contest/St Baudelle, le projet de construction d'un nouveau vestiaire de football à Contest progresse : L'architecte retenu est M. GICQUEL de LAVAL et les premières esquisses ont été présentées. Le bâtiment prévoit 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, locaux sanitaires, locaux techniques, toilettes WC public et PMR, buvette, club house et divers rangements avec une surface totale 200 m² + surface couverte 126 m²

L'estimation financière du projet s'élève à 264 500 € HT plus les honoraires d'architecte et de bureaux d'études pour 25 500 € HT, soit un total d'environ 290 000 € HT auquel il faudra ajouter les VRD et différents raccordements du bâtiment.

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre/octobre 2012.